## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE ORDINAIRE, DU MERCREDI 9 OCTOBRE A 20H30

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 9 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de Bricqueboscq légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, M. Hubert COLLAS.

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de votants : 14

#### **Etaient présents**:

Mesdames et Messieurs COLLAS Hubert, DABROWSKI Stanislas, COTTEBRUNE Gilles, BIHEL François, RENOUF Jessica, HAMELIN Dominique, POULAIN Thierry, BEAUGRAND Nicole, MILLET Florence, GARCIA Laurence, LETABLIER Marion, LEMAUX Fabienne, HUREL Jean-François, LANIEPCE André

Secrétaire de séance : Monsieur BIHEL François

Date de convocation : 3 octobre 2024 Date d'affichage : 3 octobre 2024

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2024.

# DEL 035-2024 : Décision Modificative n°6 - Vente terrains cadastrés ZC26, ZD45, ZD57 et ZL37

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la vente des terrains cadastrés ZC26, ZD45, ZD57 et ZL37 n'a pas été inscrite au budget 2024, cette recette sera un apport au projet de réhabilitation du logement situé au 3 hameau les Mesles.

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°008-2024 du 10 avril 2024 approuvant le budget primitif communal ;

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget communal.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

ID 2313-23 : constructions + 81 979 €
IR 024-024 : produits de cession immobilisation + 81 979 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER la décision modificative ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à mandater toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM du 09/10/2024 . 1- 2024

#### DEL 036-2024 : Validation de dénomination des voies et lieux-dits

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (dénomination des voies et des lieux-dits, numérotation des constructions), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts, revêt un intérêt majeur. Il améliore les services aux citoyens et aux entreprises : intervention des secours, livraison du courrier, raccordement à la fibre optique, etc.

Lors de sa séance du 11 octobre 2023 (délibération n°043-2023), le conseil municipal a autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination des voies et lieux-dits et de la numérotation des constructions.

Le travail engagé a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales et des lieux-dits, sur laquelle il vous est proposé de vous positionner.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30, Vu la délibération 015-2024 du 24 avril 2024, par laquelle le conseil municipal a validé le principe de procéder à la dénomination des voies et des lieux-dits et à la numérotation des constructions de la commune d'une part, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER et DE VALIDER** les dénominations des voies et lieux-dits suivantes, telles que présentées dans le tableau en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## DEL 037-2024 : Autorisation de signature pour rétrocession de voirie du lotissement le Haut de la Rue

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande du Syndic du lotissement du Haut de la Rue de procéder à la rétrocession des voiries au domaine public de la commune de Bricqueboscq.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de rétrocession dans le domaine communal du lotissement du Haut de la Rue,

**Considérant** que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la (ou les) voie(s), et qu'aux termes de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** que la rétrocession de la voirie du lotissement du Haut de la Rue, du réseau pluvial et de l'éclairage public ;
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer tous les documents afférents à la rétrocession de la voirie du lotissement du Haut de la Rue, du réseau pluvial et de l'éclairage public ;
- **DE DECIDER** que la voirie du lotissement du Haut de la Rue sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune ;
- **DE DIRE** que les frais d'actes sont à la charge du syndic du lotissement du Haut de la Rue.

CM du 09/10/2024 . 2- 2024

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Stanislas DABROWSKI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la bourse aux plantes a été un succès.

La commune est en attente d'un devis de SONOLUX pour la mise en place de décorations sur les candélabres de la place de la Mairie.

Monsieur Gilles COTTEBRUNE, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal, d'une rencontre des membres de l'association du BSCGS concernant la réalisation des travaux pour les vestiaires/club house. Il rappelle que les filets du terrain de foot ont été mis provisoirement, les filets définitifs seront installés prochainement.

Concernant la voirie, il est nécessaire de revoir certaines chasses.

Pour l'adressage, des devis vont être demandés pour la fourniture et la pose de panneaux et des numéros de maison. Une réunion sera organisée prochainement pour les habitants de la commune.

Monsieur François BIHEL, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer la date des vœux du Maire le 24 janvier 2025 à 20h à la Salle Communale.

Madame Marion LETABLIER, conseillère municipale signale au Conseil Municipal des nids de poules sur les accotements de voies en direction de Sotteville.

Madame Laurence GARCIA, conseillère municipale propose aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter des sapins pour Noël, voir chez un pépiniériste.

Madame Fabienne LEMAUX, conseillère municipale informe le Conseil Municipal que des travaux de réseaux d'eau seront réalisés par la SARC à compter du 21 octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

CM du 09/10/2024 . 3 - 2024